

Compétences souhaitées
à la fin des trois cycles
de l'enseignement spécialisé

musiques
traditionnelles

Avant-propos

1. Ce texte est fondé sur un travail effectué les 30 et 31 août 1993 par une commission constitué autour de Jean-Pierre Estival (DMD) et Claude-Henry Joubert (ipmc) de :

- Laurent Bigot, EMM de Pontivy
- Philippe Bruguère, section musicale du musée de Guimet
- André Cayot, Direction de la musique et de la danse
- Abdelatif Chaarani, ENM d'Epinal
- Pierre Crépillon, professeur en milieu associatif
- Christophe Duchêne, ENM de Villeurbanne
- Olivier Durif, centre de musiques traditionnelles du Limousin
- Françoise Etay, CNR de Limoges
- Jean-Jacques Le Creurer, ENM de la Creuse
- Jany Rouger, FAMDT
- Xavier Vidal, Ecole départementale du Lot
- Christian Vieussens, CIRMA

2. Le document intitulé *Compétences souhaitées à la fin des trois cycles de l'enseignement spécialisé (musique)* rédigé et diffusé par l'ipmc en avril 1993 est un texte général dont le but est de fournir aux enseignants des repères utiles pour fixer des objectifs, élaborer des programmes, choisir des méthodes.

L'enseignement des musiques traditionnelles comporte des spécificités qu'il convient de souligner. C'est le but du présent document qui amende le texte général de l'ipmc auquel il se réfère.

La catégorie administrative et culturelle désignée par l'expression « musiques traditionnelles » recouvre un champ de pratiques et de styles infiniment variés. En conséquence la lecture de ce texte doit se faire à travers le prisme afférent à chacune des cultures considérées. Il s'agit ici de toutes les musiques traditionnelles (de France et du monde) susceptibles d'être enseignées en France.

3. L'oralité est une composante essentielle de l'enseignement de la majorité des musiques traditionnelles. Cela induit des pratiques pédagogiques particulières qu'il convient de ne jamais négliger dans toute réflexion sur cet enseignement ; ainsi les processus de mémorisation impliquent une approche globale de la pièce exécutée...

4. La pratique sociale de la musique (bal, cérémonies, etc.) doit être, à chaque moment de l'enseignement des musiques traditionnelles, à la fois un but et un moyen. L'histoire des musiques traditionnelles, à la fois du domaine français et le renouveau dont elles bénéficient parfois nous enseignent que ces musiques ont joué et joueront un rôle prépondérant dans le renforcement de la solidarité des liens sociaux. Il convient que celui qui a la charge de transmettre soit un musicien en activité ou qui se soit beaucoup confronté professionnellement au public de cette aire culturelle.

La connaissance et une pratique minimale de la danse sont aussi indispensables au musicien qui joue de la musique à danser que la connaissance et la pratique minimale de sa langue régionale le sont au chanteur qui s'exprime en occitan ou en breton.

5. L'autonomie et le sens critique, nécessaires dans toute forme de pratique artistique, sont ici plus qu'ailleurs indispensables. Les musiques traditionnelles sont souvent des musiques en constante évolution ou mutation, riches d'influences et de rencontres. Elles nécessitent une capacité d'adaptation et d'analyse pour que le musicien construise son parcours en pleine intelligence des enjeux esthétiques personnels et sociaux attachés à ces pratiques.

6. La notion de cycle doit être maniée avec une grande souplesse. Les cycles doivent tenir compte du développement physique, psychologique et intellectuel de l'élève et s'harmoniser avec l'objet de l'enseignement.

Le premier cycle est celui de la prise de conscience de perceptions auditives et corporelles, de la naissance de comportements et de réflexes fondamentaux, de l'amorce d'un savoir-faire dans le domaine vocal et instrumental.

Le deuxième cycle est celui du fondement d'une pratique sur une pensée musicale, de l'acquisition de moyens techniques, de l'accès à une autonomie relative.

Le troisième cycle poursuit les objectifs du second cycle et doit permettre aux élèves d'accéder à une entière autonomie, voire de déboucher parfois sur une pratique professionnelle.

Disons qu'il existe dans les études musicales un début, un milieu et une fin, cela relève des processus cognitifs universels d'apprentissage. Il n'est pas inutile de préciser, autant que faire se peut, les limites de ces trois étapes. Certaines pratiques demandent, dit-on, un apprentissage assez court (trois à quatre ans). Il n'empêche qu'il semble utile à l'enseignant de fixer des objectifs progressifs et complémentaires ; dans ce cas (comme dans le cas de débutants adultes ou déjà musiciens) la durée des cycles sera considérablement réduite.

7. Le présent document n'est pas une liste d'acquisitions mais de compétences qui sont systématiquement énoncés au moyen de verbes d'action.

On considère que les compétences que l'on souhaite voir acquérir dans un cycle demeurent un objectif dans le cycle suivant. On a donc évité autant que possible les redites.

En aucun cas des méthodes à employer ne sont suggérées toutefois, certaines propositions sont assorties d'exemples ou de commentaires.

8. Il ne s'agit pas de listes d'épreuves de contrôles ou d'examens...L'évaluation de toutes ces compétences doit être globale. Beaucoup de ces compétences ne peuvent d'ailleurs être évaluées que dans la durée et sur le terrain, par les professeurs eux-mêmes. Les méthodes d'évaluation des compétences ou des acquisitions ne sont donc pas abordées dans le présent document. Il appartient aux équipes pédagogiques (professeurs et directeur) de les choisir et de les harmoniser.

9. Il ne s'agit pas de la description d'une multiplicité de cours ni d'une multiplicité de professeurs. Ainsi, dans bien des cas l'enseignement peut être dispensé par un maître unique.

10. Le portrait de l'élève qui se dégage de ce texte est celui d'un instrumentiste ou d'un chanteur . On imagine que la spécialisation (à la musicologie, par exemple) n'intervient qu'après le 3^e cycle des écoles de musique et que la pratique instrumentale ou vocale est indispensable à la formation d'un musicien.

11. Les comportements décrits ne le sont pas en fonction de l'âge des élèves. Un débutant de 18 ans devra passer par toutes les étapes proposées (même si la durée des cycles se trouve, dans ce cas, certainement réduite).

12. On a préféré présenter le texte « verticalement », c'est-à-dire sur chaque rubrique comporte successivement 1^{er}, 2^e puis 3^e cycle. Il est clair qu'une lecture « horizontale » (transversale), cycle par cycle peut s'avérer judicieuse.

13. Il est indispensable à l'enseignant, pour évaluer sa propre recherche, de pouvoir de référer à des normes ou plutôt à des repères proposés (et non imposés) ; c'est le but du présent document. Mais, comme le précise le schéma directeur, *il appartient aux équipes d'enseignants, sous la responsabilité du directeur, d'établir les correspondances entre les objectifs et les contenus.*

Sommaire

1. Percevoir et discerner

Percevoir	page 7
Discerner	page 8

2. Pratiquer, maîtriser, inventer

Pratique individuelle, vocale et instrumentale	pages 10 et 11
Pratique collective, vocale et instrumentale	page 12
Production publique, vocale et instrumentale	page 13
Mémoire	page 14
Invention	page 15

3. Nommer, lire, écrire

Nommer	page 17
Lire	page 18
Ecrire	page 18

1

Percevoir et discerner

Percevoir : saisir par la perception. Parvenir à connaître. Avoir conscience d'une sensation.

Discerner : percevoir distinctement un objet de manière à éviter toute confusion.

Se rendre compte précisément de la nature, de la valeur de quelque chose

Percevoir**1er cycle**

- Décrire des pièces musicales¹ en reconnaissant.
 - le matériau qui les compose (cordes, cuivres, voix, synthétiseur...).
 - certains aspects caractéristiques de leur forme.
 - leur « fonction » (danse, musique culturelle, opéra, etc.).
- Comparer des pièces musicales assez différentes.
- Exprimer des préférences musicales (répertoires, styles, formations, genres, etc.).

Percevoir**2e cycle**

- Décrire précisément une pièce musicale en notant (guidé par le professeur) ses structures.
- Confronter une pièce musicale à ses références personnelles (ce qui sous-entend l'acquisition constante de nouvelles références culturelles...).
- Comparer des pièces musicales très proches (ex : deux bourrées de même région).
- Expliquer ses préférences musicales.

Percevoir**3e cycle**

- Analyser précisément une pièce musicale (matériau, langage, forme, fonction, références culturelles).
- Définir les bases communes (points communs concrets et abstraits, physiques et conceptuels) à différents systèmes de pensée musicale.
- Avoir, en se basant sur la perception, une pensée analytique consciente (cela ne signifie pas que cette pensée doit relever forcément d'un discours musicologique et scientifique. Il s'agit d'une pensée construite, pouvant être métaphorique, intégrant le contexte culturel qui est partie prenante du message musical lui-même).

¹ Pièce musicale : on pourrait dire une pièce musicale ou morceau de musique ou encore objet musical...

Discerner**1er cycle**

- Discerner tous les éléments qui composent les répertoires de sa propre pratique instrumentale et vocale : durées, rythmes, attaques, accentuations, articulations, intensités, hauteurs, intervalles, timbres, fonctions tonales, modulations, modes de jeux².

- Discerner approximativement les éléments qui composent d'autres répertoires (les limites de cette pratique ne tenant pas dans le choix de la pièce musicale mais dans la précision du discernement – on ne peut guère envisager là qu'une sensibilisation poursuivie de manière plus vaste par la suite).

Discerner**2e cycle**

- Agir de manière plus autonome : les éléments que lesquels se porte l'attention de l'élève font naturellement partie de répertoires plus complexes.

Discerner**3e cycle**

- L'élève doit être autonome et doit pouvoir faire preuve d'un sens critique.

² ce premier paragraphe précise qu'un lien fort s'établit entre pratique et perception de la musique. Il n'induit pas que l'apprentissage doive être morcelé. Les éléments musicaux indiqués (durée, rythmes...) ne sont que des exemples d'éléments discernables qui ne font pas oublier que la perception musicale est globale

2

Pratiquer, maîtriser, inventer

Pratique individuelle, vocale et instrumentale **1er cycle**

- Utiliser sa voix avec aisance dans un ambitus assez large et en apprenant à maîtriser sa respiration (ce qui nécessite une constante pratique vocale...).
- Chanter avec les paroles un répertoire de mélodies, chansons, airs, etc...travaillés pendant le cycle.
- Montrer un bon équilibre corps/instrument, permettant une disponibilité motrice suffisante.
- Montrer une bonne coordination et synchronisation des gestes instrumentaux.
- Evaluer la qualité du son vocal ou instrumental produit.
- Utiliser à bon escient le répertoire pour sa progression technique (c'est déjà l'élaboration d'une méthode de travail).
- Jouer des pièces pour instrument seul, ou accompagnées choisies de telle façon que l'on puisse exiger :
 - une compréhension du texte musical
 - une maîtrise (domination, contrôle) de sa prestation (départs, tempi, etc.).

NB : Le répertoire sera déjà aussi varié que possible.

Pratique individuelle, vocale et instrumentale **2e cycle**

- Interpréter sur-le-champ, vocalement ou instrumentalement, une pièce simple en faisant la preuve d'une bonne compréhension musicale.
- Envisager tous les aspects techniques de l'instrument ; certaines pratiques tenat déjà acquises, d'autres en cours d'acquisition, d'autres justes abordées. L'élève doit, comme on dit, « savoir jouer de son instrument »...
- Proposer l'étude de pièces de son choix.
- Proposer les choix d'interprétation, d'expression et de réalisation technique (doigtés, coups d'archet, etc...).
- Monter seul une pièce simple (choisie par le professeur).
- Accorder son instrument (cordes, bois, cuivres).
- Avoir la responsabilité de l'entretien de son instrument (c'est-à-dire être capable de changer une corde, graisser un piston ou prendre la décision de faire appel à un luthier ou un facteur ...).

Pratique collective, vocale et instrumentale

1er cycle

- Chanter dans un ensemble vocal dont la pratique pourra être, suivant les traditions, monodique.
- Participer à un travail collectif en grands ou petits groupes d'instruments.

Pratique collective, vocale et instrumentale

2e cycle

- Jouer ou chanter en groupe en prouvant une bonne compréhension du morceau.
- Participer aux répétitions d'un petit groupe sans l'assistance d'un professeur.
- Proposer une interprétation d'un morceau (tempi, phrasés, etc.)

Pratique collective, vocale et instrumentale

3e cycle

- Constituer un groupe et en gérer le travail.
 - Encadrer (au sein d'un ensemble) la pratique d'élèves des 1er et 2e cycles.
 - Participer, sous la responsabilité du professeur, à un « enseignement mutuel' (tutorat d'élèves du 2e cycle, voire du 1er cycle).
 - Chanter dans un ensemble vocale et, éventuellement, le diriger.
-

Production publique vocale et instrumentale

1er cycle

- Se produire en public en utilisant voix chantée, voix parlée, instrument seul et en groupe.

- Participer à l'élaboration d'une pièce collective.

NB : 1) L'ensemble des élèves est déjà un public.

2) Il convient, comme on l'a souligné dans l'avant-propos, de donner une place prépondérante à la pratique sociale de la musique.

Production publique vocale et instrumentale

2e cycle

- Prendre en charge l'invention, l'adaptation ou la réalisation d'une courte partie d'une prestation publique.

Production publique vocale et instrumentale

3e cycle

- Composer le programme d'une prestation publique et en assurer la réalisation complète (y compris programmes, affiches, etc.).

- Travailler avec comédiens, danseurs, techniciens du spectacle. Pour cela, l'élève doit s'être familiarisé avec le matériel audio-visuel propre au spectacle et à l'enregistrement.

Cette rubrique concernant la mémoire est directement liée à la rubrique *Perception*

Mémoire

1er cycle

- Mémoriser et reproduire (instrumentalement et vocalement) les éléments d'une courte séquence entendue.
- Jouer de mémoire un morceau de musique.

Mémoire

2e cycle

- Posséder un répertoire, limité en 2^e cycle puis vaste en 3^e cycle.
- Retenir, en les notant³, des éléments d'une séquence monodique, contrapuntique ou harmonique.

Mémoire

3e cycle

- Retenir, en les notant, les éléments essentiels d'un texte musicale.
-

³ Lire à ce sujet les paragraphes intitulés *lire* et *écrire* (page 18)

Invention**1er cycle**

- Improviser vocalement et instrumentalement, c'est-à-dire imiter, transposer, varier, développer, orner, au sein d'un groupe, selon des « règles du jeu » proposées dans les styles des répertoires étudiés.
- Participer à l'élaboration d'une pièce collective (voir pratique collective).

Invention**2e cycle**

- Manipuler vocalement, instrumentalement différents styles musicaux se référant à la musique traditionnelle ou à des formes musicales voisines. C'est-à-dire improviser, arranger, adapter, transcrire, « composer », en observant une « règle du jeu » (modalité, tonalité, musique répétitive, etc.).
- Ecrire ou suggérer de brefs éléments de productions individuelles ou collectives.

Invention**3e cycle**

- Proposer et réaliser une pièce musicale (arrangée, transcrite, voire « composée » ...) lors d'une production musicale publique.
-

3

Nommer, lire, écrire

Nommer

1er cycle

- Maîtriser le vocabulaire des éléments musicaux qu'il pratique et qu'il est capable de discerner.
- Discerner des emplois de la voix humaine dans différents répertoires.
- Discerner les emplois de l'instrument qu'il pratique dans différents styles et répertoires.
- Expliquer sommairement les principes élémentaires du fonctionnement de son instrument.

NB : Pour les trois cycles, un travail concernant la facture instrumentale (connaissance mais aussi dans certains cas : pratique) est indispensable.

Nommer

2e cycle

- Utiliser des acquisitions théoriques et en maîtriser le vocabulaire pour la compréhension ou l'élaboration d'un morceau de musique.
- La liste des domaines dans lesquels des acquisitions théoriques peuvent être souhaitées doit être adaptée en fonction de chaque répertoire. La musique de l'Inde du Nord et le répertoire du fifre girondin ne nécessitent pas les mêmes acquis théoriques...
- Mettre en rapport des notions élémentaires concernant l'histoire, la facture actuelle et le fonctionnement de son instrument afin de résoudre des problèmes de technique ou d'interprétation⁴.

Nommer

3e cycle

- Travailler sur des sujets théoriques, historiques, ethnologiques, sociologiques ou organologiques précis (c'est une initiation à la recherche qui peut comprendre des travaux de collectage et tout travail sur les sources et les répertoires de la musique).
- Mener à bien un travail bibliographique simple.
- Transmettre des notions élémentaires concernant l'histoire, la facture actuelle et le fonctionnement de son instrument.

⁴ La littérature est dans la plupart des traditions orales réduite, en tout cas, insuffisamment représentative du répertoire ; les éléments notés ne sauraient rendre compte de la réalité sonore de ces musiques. L'accès aux sources et donc au mode de fonctionnement de ces musiques est nécessaire très tôt. L'enseignant est alors plus un guide qu'un « transmetteur » de savoir. Il faut donc envisager, dès le 2^e cycle, une initiation à la recherche et aux méthodes ethnomusicologiques. Le 3^e cycle doit comprendre un travail de recherche effectif effectué en collaboration lorsque c'est possible, avec les institutions spécialisées (université, centres de recherche, archives départementales, etc.

Lire

Des positions très diverses peuvent être prises par rapport à la lecture. On peut les résumer très brièvement :

- L'apprentissage peut être exclusivement oral
- L'apprentissage oral peut s'appuyer éventuellement sur des systèmes de notations appropriés, servant d'aide-mémoire.
- L'élève peut parallèlement à ses études de musique traditionnelle, suivre s'il le désire, un cursus de musique « savante » comprenant naturellement l'étude de la notation « savante ».
- L'apprentissage de certaines musiques traditionnelles écrites (par exemple le répertoire de la cobla catalane) nécessite un apprentissage de la notation ; dans ce cas on se référera au texte général de l'ipmc sur les compétences (paragraphe *Lire*)

Certains enseignants adoptent volontiers une position modérée, considérant que l'élève doit connaître le fonctionnement de la notation occidentale et en avoir une pratique minimum selon les besoins des genres ou de styles pratiqués et étudiés. Dans beaucoup de cas l'étude de la lecture n'est pas indispensable à la pratique de la musique traditionnelle ; l'étude du solfège occidental (études des principes élémentaires de la musique et de sa notation) ne doit être ni imposée ni interdite ! On laissera, aujourd'hui, aux équipes pédagogiques et aux élèves la plus grande liberté à ce sujet. L'élève doit être capable, à la fin de ses études, d'utiliser un système de symboles graphiques (partition, grille, tablatures neumes, etc.) lui permettant de tenir sa place dans un ensemble.

Ecrire

Mêmes remarques que pour le paragraphe précédent (*Lire*)

On ajoutera que la pratique de l'enregistrement peut se comparer à une écriture.

Notons que l'enregistrement est indispensable comme outil documentaire et d'une utilisation délicate et non sans danger comme aide-mémoire, voire comme modèle.